



## Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B simplifiée, sous- catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2023-1966  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie 3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)  
**Produit :** Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée  
**Numéro d'homologation :** 22625  
**Principe actif (p.a.) :** Cléthodime  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3515718

### But de la demande

La présente demande visait à apporter les modifications suivantes à l'homologation du Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée:

1. Remplacer « betterave potagère rouge (de table) » par « betterave potagère (de table) »;
2. Lorsque le produit Bucril M est mentionné, ajouter « bromoxynil + MCPA » comme produit d'association (dans le lin);
3. Lorsque l'herbicide Lontrel 360 est mentionné, ajouter l'herbicide Lontrel XC et l'herbicide Lontrel 72 (dans le lin et le canola);
4. Ajouter le mélange en cuve à trois voies composé du Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée, de l'herbicide Interline ou de l'herbicide Liberty 150 SN et de Facet L (dans le canola tolérant au glufosinate-ammonium);
5. Lorsque le produit Pursuit est mentionné, ajouter l'« imazéthapyr » comme produit d'association (dans les pois des champs).

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte ainsi que les doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

### Évaluation de la valeur

L'inscription sur l'étiquette des noms des principes actifs bromoxynil + MCPA et imazéthapyr comme produits d'association à utiliser avec le Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée, ainsi que d'autres préparations commerciales Lontrel, permet aux producteurs d'utiliser les produits de leur choix ou les produits disponibles – bromoxynil + MCPA, imazéthapyr ou l'herbicide Lontrel – avec le Select concentré émulsifiable

herbicide de postlevée. Les mélanges en cuve permettent aux producteurs d'appliquer des produits d'association en même temps, ce qui réduit la main-d'œuvre, la consommation de carburant, le compactage du sol et les dommages aux cultures et aide à gérer la résistance aux herbicides.

Une justification, combinée aux homologations de produits précédents, montre que l'on devrait obtenir une valeur acceptable (sur le plan de l'efficacité et de la sensibilité des cultures) lorsque le Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée est appliqué en mélange en cuve avec l'association bromoxynil + MCPA, l'imazéthapyr et certaines préparations commerciales de l'herbicide Lontrel, ainsi qu'avec l'herbicide Interline ou l'herbicide Liberty 150 SN et le produit Facet L. En ce qui concerne la suppression du mot « rouge » de la mention « betterave potagère rouge (de table) », compte tenu des variations de couleur qui peuvent exister dans une même espèce de betteraves mentionnée sur l'étiquette, le retrait sur l'étiquette du mot « rouge » du nom de la culture hôte ne suscite aucune préoccupation.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation du Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée afin d'apporter les modifications demandées à l'étiquette du produit.

## **Références**

### **Numéro de document de l'ARLA**

3474770

### **Référence**

2023, Daco 10 Efficacy Data Waiver Request Rationale & Value For The Addition Of Specific Tank Mix Partners To The Select Emulsifiable Concentrate Post-Emergence Herbicide (Reg. No. 22625) Label, DACO: 10.2, 10.5.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9